ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pouvoir d'achat

Question écrite n° 13180

Texte de la question

M. Serge Muller attire l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur le pouvoir d'achat des Français, en constant recul. Chaque jour, de plus en plus de Français voient leur porte-monnaie se vider avant la fin du mois. Entre le prix des courses alimentaires qui s'envole, les factures d'électricité qui grimpent sans cesse et les dépenses du quotidien qui ne cessent d'augmenter, le sentiment d'étouffement est généralisé. Les familles se serrent la ceinture, les jeunes peinent à boucler leur budget et les retraités voient leurs économies fondre. Face à cette réalité, les mesures concrètes tardent à venir. Le pouvoir d'achat n'est plus un simple sujet de débat, il est devenu une urgence sociale, une question de survie pour des millions de citoyens. Il est impératif d'agir pour lutter efficacement contre la précarité et rendre le travail rémunérateur. Néanmoins, avec l'adoption du budget pour l'année 2026, les signaux ne sont pas positifs, avec un alourdissement sans précédent de la pression fiscale sur les foyers. Il lui demande comment il compte agir concrètement sur le pouvoir d'achat des Français.

Texte de la réponse

L'amélioration du pouvoir d'achat des Français est au cœur de l'action du Gouvernement et du ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat. Le Gouvernement a engagé plusieurs mesures pour soutenir directement les revenus des ménages. Le SMIC a été revalorisé à deux reprises en 2026 (+1,18 % au 1er janvier puis +2,41 % au 1er juin), soit une hausse cumulée de 3,62 %. Les prestations sociales ont également été revalorisées de 0,8 % et la prime d'activité augmentée de 50 € par mois pour les salariés gagnant entre 1 et 1,4 SMIC. L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation a été maintenue afin d'éviter l'entrée de 200 000 nouveaux foyers dans l'impôt. Le Gouvernement a aussi préservé dans le budget 2026 le crédit d'impôt « services à la personne ». Enfin, le 1er août, il y aura une amélioration de la rémunération de l'épargne réglementée à la suite de la hausse du taux du livret A de 1,5 % à 1,7 % et du maintien du taux du livret d'épargne populaire à 2,5 %. Des mesures ciblent également les dépenses contraintes, en particulier le logement et l'énergie. Les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique, notamment MaPrimeRénov', ont été maintenus et le chèque énergie élargi pour soutenir les ménages face aux dépenses énergétiques. Le Gouvernement a aussi prolongé le prêt à taux zéro pour les primo-accédants, créé un statut du bailleur privé pour relancer l'investissement locatif et renforcé le financement du logement social. Une nouvelle campagne de leasing social permet depuis le 16 juillet à 50 000 ménages modestes d'accéder à un véhicule électrique à loyer réduit, tandis que les aides à l'achat de véhicules électriques et les dispositifs de soutien aux gros rouleurs sont renforcés. Enfin, plusieurs actions visent à réduire le coût de l'alimentation et aider à accéder aux offres de loisirs. Les étudiants bénéficient désormais du repas à 1 € dans les restaurants universitaires et l'utilisation des titres-restaurant en supermarché est appelée à être pérennisée. Un portail unique de l'ANCV a été mis en place en février dernier afin de favoriser et faciliter l'accès aux aides au départ en vacances et permettre à davantage de familles de partir en congés.

Données clés

Auteur : M. Serge Muller
Circonscription : Dordogne (2e circonscription) - Rassemblement National

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE13180

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13180
Rubrique : Pouvoir d'achat
Ministère interrogé : Travail et solidarités
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d’achat

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 février 2026, page 1627
Réponse publiée au JO le : 28 juillet 2026, page 7170